

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

15 FÉVRIER 2006

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA LANGUE DES SIGNES POUR
2004-2005⁽¹⁾

—

AVIS PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ, DES MATIÈRES
SOCIALES ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE À LA COMMISSION DES FINANCES, DU
BUDGET, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU SPORT
PAR MME CHANTAL BERTOUILLE.

—

(1) Voir Doc. n°162 (2004-2005) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Echange de vues	3
2	Réponses de Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé	4
3	Répliques	5

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse a, au cours de sa réunion du 15 février 2006, procédé à l'examen du rapport d'activités de la Commission consultative de la langue des signes pour 2004-2005(1).

1 Echange de vues

Les commissaires félicitent le Président du groupe de travail « Aide Précoce - Première Enfance », ainsi que l'ensemble de ses membres. Ils félicitent également les présidents des autres groupes de travail.

Mme Bidoul relève que la Commission consultative de la langue des signes a formulé huit recommandations sur quatre thématiques globales, à savoir, l'interprétation en langue des signes, l'enseignement, l'audiovisuel et l'aide précoce à la première enfance.

Parmi ces quatre groupes, elle constate qu'un seul a réellement progressé, à savoir, celui de l'aide précoce à l'enfance.

Elle déclare que le budget santé 2006 avait prévu 125.000 euros pour le dépistage de la surdité néonatale. Elle rappelle que plusieurs membres de son groupe étaient intervenus sur cette problématique lors de l'examen dudit budget.

Elle précise que l'ONE mettra prochainement en œuvre un système permettant de s'assurer que les enfants ont bien été soumis au dépistage de la surdité néonatale.

Elle demande à la Ministre des précisions sur les mesures qu'elle envisage de prendre dans ce domaine et, notamment, dans le cadre budgétaire, du suivi multidisciplinaire de l'enfant et de l'information.

Elle relève certaines difficultés et, notamment,

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Bonni, M. Collignon, M. Delannois, M. Gennen (Président), M. Walry (en remplacement de Mme Docq), M. de Saint Moulin, Mme Bertouille, M. Borsus, Mme Cornet, Mme Lissens, Mme Pary-Mille, M. Di Antonio (en remplacement de M. Fourny), M. Elsen, M. Yzerbyt, M. Reinkin

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Corbisier-Hagon, membre du Parlement
Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé

Mme Ammi, collaboratrice au cabinet de Mme la Ministre Fonck

Mmes Kaiser et Lee, expertes du groupe PS

Mme D'Ursel, experte du groupe MR

Mmes Herion et Tilman, expertes du groupe cdH

des recommandations de l'ONE dans le cadre de la médecine préventive transmise de manière inadap-tée aux malentendants, un manque de formation des médecins et des infirmières, ainsi qu'un intérêt mitigé à cette problématique au sein des crèches.

Concernant le plan stratégique quadriennal qui devait être mis en place, le 1er septembre 2005, elle demande des précisions.

Par ailleurs, elle déclare que ce rapport d'ac-tivités permet de faire un bilan sur les actions du Gouvernement en la matière.

Elle demande à la Ministre si le Gouverne-ment ne devrait pas prendre en compte, de ma-nière beaucoup plus globale, les différentes recom-mandations qui y sont formulées.

M. Reinkin souligne le taux de participation très élevé des membres aux différentes réunions de cette commission. Il espère que le Gouvernement suivra attentivement son travail, afin de ne pas les démotiver.

Par ailleurs, il relève que la première priorité du groupe de travail « Aide Précoce – Première Enfance » met en évidence le rôle important de l'ONE dans la mise en œuvre du dépistage précoce de la surdité.

Il demande à la Ministre les raisons pour les-quelles elle n'envisage pas de confier cette mission à l'ONE.

Concernant les recommandations relatives au dépistage précoce de la surdité, il souligne que le groupe de travail insiste fortement sur la néces-sité d'une formation adéquate du personnel, à la fois sur l'annonce correcte d'une déficience audi-tive, sur un accompagnement des parents leur per-mettant de visualiser clairement et positivement les potentialités de leur enfant, ainsi que sur une information multidisciplinaire où tous les modes de communication trouvent leur place.

Il demande à la Ministre des précisions sur la manière dont le Gouvernement envisage de mettre en œuvre ces recommandations.

Il demande également des précisions sur les sy-nergies mises en place entre les Communautés et les Régions, afin de favoriser une politique cohé-rente en la matière.

M. Collignon rejoint les interrogations de son collègue, M. Reinkin, notamment sur les recom-mandations adressées à l'ONE visant à veiller à recruter du personnel ayant une expérience dans le domaine de l'éducation précoce de l'enfant sourd et de l'accompagnement parental.

Par ailleurs, il demande à la Ministre des pré-

cisions sur la mise en œuvre du plan stratégique quadriennal.

A propos des projets « pilotes » mis en place dans le cadre du dépistage précoce de la surdité, il demande des précisions.

Concernant la langue des signes, il demande à la Ministre si elle est parfaitement universelle pour l'ensemble de la Belgique.

Mme Bertouille demande à la Ministre des précisions sur la formation au sein de l'ONE et, notamment, des TMS et des bénévoles dans le cadre du dépistage de la surdité.

Elle souligne que les bénévoles jouent un rôle très important au sein des consultations de l'ONE.

Par ailleurs, elle demande à la Ministre des précisions sur la mise en place du plan quadriennal.

Elle demande si ce rapport d'activités a été transmis au Parlement wallon et si la Ministre a déjà noué des contacts avec sa collègue du Parlement wallon concernant cette problématique.

M. Delannois déclare que la surdité constitue un handicap invisible.

Il souligne qu'il existe parfois des difficultés pour les personnes sourdes, à faire comprendre aux autres qu'elles connaissent certains problèmes dans leur environnement.

Dans ce cadre, il demande à la Ministre s'il existe une certaine formation, relative aux problèmes des personnes sourdes, adressée aux personnes « entendantes ».

2 Réponses de Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé

La Ministre rappelle que ces 8 recommandations figuraient déjà dans l'étude interuniversitaire, réalisée sur cette problématique, qui avait formulé 75 recommandations.

Elle souligne le travail remarquable qui a été réalisé par la Commission consultative de la langue des signes.

Elle signale qu'un membre de son cabinet est associé en permanence aux travaux de cette commission et des réunions sont programmées pour faire le point sur l'avancement des travaux.

Elle déclare que les membres du Gouvernement se réuniront après les débats prévus au Parlement afin de finaliser une série de recomman-

dations et de mettre en place une approche cohérente, compte tenu des budgets disponibles.

Concernant les recommandations formulées par le groupe de travail « Aide Précoce - Première Enfance », elle rappelle, en premier lieu, les raisons pour lesquelles l'ONE n'aura pas en charge la mise en œuvre du dépistage précoce de la surdité.

Elle précise qu'il s'agit d'une stratégie de santé publique et, plus précisément, de la mise en place d'un programme de dépistage généralisé très précoce de la surdité néonatale.

Elle indique que les personnes chargées d'effectuer le dépistage doivent être formées, non seulement pour réaliser l'examen, mais également pour encadrer les personnes immédiatement après un diagnostic positif.

Elle souligne que les travailleurs médico-sociaux (TMS) de l'ONE sont composés essentiellement d'assistantes sociales et ne sont pas habilités à pratiquer ce type d'examen.

Elle déclare qu'un protocole de dépistage de la surdité a été rédigé avec l'aide de professionnels.

Il a été demandé, dans un deuxième temps, qu'il soit validé par les différentes professions médicales associées aux soins de l'enfant.

Elle indique que l'objectif est de sensibiliser tous les professionnels médicaux (ORL dans les hôpitaux, pédiatres, médecins généralistes...), afin de permettre d'atteindre rapidement un taux de couverture élevé du dépistage de la surdité à la naissance. Il faut également s'assurer de l'existence du lien vers éventuellement une prise en charge multidisciplinaire.

Par ailleurs, elle signale qu'un questionnaire a été envoyé à chaque maternité, afin de permettre de réaliser un état des lieux sur leur pratique actuelle.

Elle déclare qu'elle n'a pas retenu l'idée de mettre en place un projet pilote, vu la nécessité évidente de mettre en place ce type de programme sur l'ensemble de la Communauté française.

Elle ajoute que ce projet pilote aurait pour effet de retarder d'environ 3 ans la mise en place de ce programme.

Elle précise qu'une série de maternités propose aux parents qui le souhaitent de réaliser un dépistage de la surdité lors de la naissance de leur enfant. Elle indique que le montant réclamé peut s'élever à 30 euros.

Elle déclare qu'il faut éviter un dépistage « à double vitesse ».

